PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 24 OCTOBRE 2022

Nombre de membres en exercice : 15
Quorum : 8 - **Présents** : 11

Présents : Lavoine Jean-Claude, Soulié Jean-Marc, Lopez Yannick, Crétier Marcel, Bouzon Stéphane, Dejouy Patricia, Papeix Nicolas, Porrovecchio Marc, Remoissenet Jean-Marc, Sansoz Marc, Sylvestre Evelyne
Excusés : Mondel Caroline, Lavoine Bastien, Nicastro Nathalie, Di Marzo Monia
Secrétaire : Lopez Yannick

ORDRE DU JOUR :
I. ABRI-BUS - *Réhabilitation de l'abri-bus et de ses abords - Demande subvention FDEC 2023*
- *Contrat avec architecte - Permis de Construire*

II. VOIRIE - *Route des Méry - Création d'un réseau d'eau pluvial - Demande subvention FDEC 2023*
- *Enrobé sur cheminement piéton RD 925.- - Demande subvention FDEC 2023*

III. PERSONNEL COMMUNAL - *Renouvellement - Adjoint administratif CDD*
IV. DIVERS

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal du 21/10/2022.

Le Conseil Municipal présente ses condoléances à la famille Cahier d'Héry suite au décès de Monsieur Gilbert Cahier d'Héry.

I. ABRI-BUS

1) Réhabilitation de l'abri-bus et de ses abords - Demande subvention FDEC 2023 : M. le Maire rappelle au C. M. le projet de réhabilitation de l'abri-bus consiste à une requalification de ce bâtiment en local technique associatif et l'aménagement de ses abords.
Considérant l'estimation des travaux proposée par les entreprises :
- A Concept VRD de Verrens Arvey : 62 860 .00€ H.T (*soit 75 432.00 € T.T.C*)
- Sarl COMBAZ et Fils de Gilly Sur Isère : 29 803.83 € H.T (*soit 35 763.40 € T.T.C*)

Pour un total de : 92 663.83 € H.T (soit 111 195.40 € T.T.C)

Il propose de solliciter le Conseil Départemental pour une aide financière, la plus élevée possible, au titre du FDEC 2023.
Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, décide d'entreprendre les travaux de réhabilitation de l'abri-bus et de ses abords. Accepte le montant des travaux s'élevant à 92 663.83 € H.T (*soit* 111 195.40 *€ T.T.C*)
Sollicite auprès de M le Président du Conseil Départemental l'inscription d'une demande de subvention au titre du FDEC 2023.
Le plan de financement de ces travaux se présenterait comme suit :
- Subvention du Département - FDEC
- Subvention de l'Etat - DETR (prochainement)
- Autofinancement de la Commune

S'engage à commencer les travaux au cours de l'année qui suit la date de l'arrêté de l'octroi de la subvention. Demande la possibilité de commencer les travaux avant l'octroi de cette subvention. Charge M. le Maire à réaliser toutes les formalités et signatures nécessaires.
(délibération ***23*** *Présents : 11 Votants : 11 Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0)*

- *Interventions de Patricia Déjouy pour expliquer le projet Abri-bus et les plans du futur projet*
- *Explications des différents devis proposés*

2) Contrat avec architecte - Permis de Construire : M. le Maire rappelle la délibération n°2020-59 en date du 26/11/2020 approuvant le projet de valorisation urbaine consistant à l'aménagement de l'abri-bus place du Moulin et du secteur dit « Les Granges ».
Le C. M. avait retenu le cabinet d'architecture REY-GAGNEUX Jean-Philippe et FROGER Jacky de Corenc 38700 - 48, avenue du Grésivaudan pour l'étude préliminaire. Cette étude a été réalisée et payée.

Considérant le montant total élevé des travaux du projet, le Maire propose à l'assemblée de l'abandonner et suggère la réalisation d'une requalification de l'abri-bus place du Moulin en local technique associatif.
Cette réalisation nécessite une mission de dépôt d'un dossier de permis de construire.
Il propose le contrat d'architecture établi par le cabinet d'Architecture REY-GAGNEUX Jean-Philippe et FROGER Jacky pour un montant s'élevant à 8 100,40 € H.T (*soit 9 720,48 € TTC*).
Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, décide d'abandonner le projet initial « Valorisation urbaine - Aménagement de l'abri-bus place du Moulin et du secteur dit « les Granges ». Accepte le nouveau projet de Requalification d'un abri-bus en local technique associatif.
Approuve le contrat d'architecture pour un montant d'honoraires de 8 100.40 € H.T (*soit 9 720,48 € T.T.C*). Autorise et Charge le Maire du suivi du dossier, de la présentation du permis de construire jusqu'à l'obtention de celui-ci, des signatures sur toutes les pièces et actes relatifs à la présente décision.
*(délibération **24** Présents : 11 Votants : 11 Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0)*

II. VOIRIE

1) Route des Méry - Création d'un réseau d'eaux pluviales - Demande subvention FDEC 2023 : M. le Maire présente au C.M. le projet concernant les travaux à engager : Création d'un réseau d'eaux pluviales sur la route des Méry, afin de canaliser l'eau et l'amener au ruisseau du Paret.
Ces travaux sont évalués à un montant de : 11 000.00 € H.T (*soit 13 200.00 € T.T.C*) selon le devis présenté par l'entreprise Eiffage de Gilly Sur Isère. Il propose de solliciter le Conseil Départemental pour une aide financière, la plus élevée possible, au titre du FDEC 2023.
Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, décide d'entreprendre les travaux de création d'un réseau d'eau pluviale sur la route des Méry, accepte le montant des travaux s'élevant à 11 000.00 € H.T (*soit 13 200.00 € T.T.C*).
Sollicite auprès de M. le Président du Conseil Départemental l'inscription d'une demande de subvention au titre du FDEC 2023.
Le plan de financement de ces travaux se présente comme suit :

- Subvention du Département - FDEC
- Autofinancement de la Commune

S'engage à réaliser les travaux au cours de l'année où ils seront programmés. Demande l'autorisation de commencer les travaux avant la décision d'octroi de la subvention. Charge M. le Maire de réaliser toutes les formalités et signatures relatives à ce dossier.
*(délibération **25** Présents : 11 Votants : 11 Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0)*

2) Enrobé sur le trottoir de la RD 925 – Demande subvention FDEC : M. le Maire présente au C.M. le projet concernant les travaux d'enrobé du trottoir de la RD 925, pour améliorer l'accès PMR et pour faciliter l'entretien. Ces travaux sont évalués à un montant de 10 947,00 € H.T (*soit 13 136,40 € T.T.C*) selon le devis présenté par l'entreprise Eiffage de Gilly Sur Isère.
Il propose de solliciter le Conseil Départemental pour une aide financière, la plus élevée possible, au titre du FDEC 2023.
Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, décide d'entreprendre les travaux d'enrobé sur le cheminement piéton de la RD 925. Accepte le montant des travaux s'élevant à 10 947.00 € H.T (*soit 13 136,40 € T.T.C*).
Sollicite auprès de M. le Président du Conseil Départemental l'inscription d'une demande de subvention au titre du FDEC 2023.
Le plan de financement de ces travaux se présente comme suit :

- Subvention du Département – FDEC
- Subvention de l'Etat – DETR (prochainement)
- Autofinancement de la Commune

S'engage à réaliser les travaux au cours de l'année où ils seront programmés. Demande l'autorisation de commencer les travaux avant la décision d'octroi de la subvention. Charge M. le Maire de réaliser toutes les formalités et signatures relatives à ce dossier.
*délibération **26** Présents : 11 Votants : 11 Pour : 10 Contre : 1* (Porrovecchio Marc) *Abstention : 0)*

III. PERSONNEL COMMUNAL

1) Renouvellement - Adjoint administratif CDD : Le Maire informe le C.M que le contrat de Mme Stéphanie PAPEIX se termine le 31/10 et qu'il convient de le renouveler. La procédure de « stagiairisation » sera lancée prochainement.

Pas de délibération nécessaire

IV. DIVERS

- Cérémonie :
Date de la cérémonie des vœux fixée au Samedi 14 janvier 2023 à 18h30

- Point sur le Conseil d'École :
Il a eu lieu le 18/10/2022. Une classe de découverte sera organisée, programmée durant l'année scolaire : courant Mai-Juin. Pour cela une subvention exceptionnelle sera allouée.

- Point sur les travaux :

- Route forestière Grignon - Monthion : les travaux sont terminés et le C.M. en est satisfait.
- Route de Fillout : La sécurisation du virage de Becuet est prévue pour le mois de Novembre.

- Étude d'un changement de mode de chauffage (Mairie, école…) :
Chaufferie bois. Plusieurs devis ont été demandés

- Point sur le futur employé communal.

Aucune autre question n'étant posée, la séance est levée à 20h15

MONTHION, le 20/12/2022
Le Maire,
Jean-Claude LAVOINE

Le secrétaire,
Yannick LOPEZ